



Suboceca
FUN FLY & DIVE

www.suboceca.com 04 95 06 12 39 info@suboceca.com

Jeu-concours

Calendrier de l'avent 2018

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Geosub Voyages (ci-après la « société organisatrice ») immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 351 501 911 dont le siège social est situé au 7 port de la Pointe Rouge Marseille 13008.

Organise du 26/11/2018 à 00 :01 au 26/12/2018 à 23 :59, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Le calendrier de l'avent Suboceca » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France, à l'exception des personnels de la société organisatrice (Société GEOSUB Voyages, ainsi que les sociétés appartenant au même Groupe que GEOSUB VOYAGES) et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.



Suboceca
FUN FLY & DIVE

www.suboceca.com 04 95 06 12 39 info@suboceca.com



ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur le site Internet suboceca.com aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue de la façon suivante :

Du 26/11/2018 au 02/12/2018 : Vote média. En sélectionnant la destination où le joueur aimerait voyager en 2019 parmi le choix de photos proposé puis en s'inscrivant au jeu-concours (par email ou avec son compte Facebook).. Un tirage au sort sera effectué à la fin de la semaine pour désigner les 10 gagnants qui auront respectivement gagné un abonnement d'un an au magazine PLONGEZ !

Du 03/12/2018 au 09/12/2018 : Instant gagnant. En un clic/grattage, le joueur sait immédiatement s'il est gagnant s'il s'est inscrit au jeu-concours (par email ou avec son compte Facebook). 7 masques SCD500 jupe bleue cerclage jaune fluo Subea sont à gagner. Les lots seront envoyés par le partenaire Subea

Du 10/12/2018 au 16/12/2018 : Distribution de coupon de réduction de 5% puis en s'inscrivant au jeu-concours (par email ou avec son compte Facebook).

Du 17/12/2018 au 23/12/2018 : Chasse aux barbes de Noël. En cliquant sur les 4 barbes du Père Noël trouvés sur les pages du site Internet suboceca.com puis en s'inscrivant au grand jeu-concours (par email ou avec son compte Facebook).

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook – sur chaque semaine de jeu.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Du 26/11/2018 au 02/12/2018 : Vote média. Un tirage au sort sera effectué à la fin de la semaine pour désigner les 10 gagnants qui auront respectivement gagné un abonnement d'un an au magazine PLONGEZ ! Les gagnants du jeu-concours sont tirés au sort dans les 7 jours suivant la fin du jeu. Les gagnants seront contactés dans les 7 jours suivant le tirage au sort, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 30 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Du 03/12/2018 au 09/12/2018 : Instant gagnant. En un clic/grattage, le joueur sait immédiatement s'il est gagnant l'un des 7 masques SCD500 jupe bleue cerclage jaune fluo Subea. Les lots seront envoyés par le partenaire Subea puis en s'inscrivant au jeu-concours (par email ou avec son compte Facebook). Les gagnants du jeu-concours sont tirés au sort dans les 7 jours suivant la fin du jeu. Les gagnants seront contactés dans les 7 jours suivant le tirage au sort,



Suboceca
FUN FLY & DIVE

www.suboceca.com 04 95 06 12 39 info@suboceca.com



leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 30 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Du 10/12/2018 au 16/12/2018 : Distribution de coupon de réduction de 5% puis en s'inscrivant au jeu-concours (par email ou avec son compte Facebook).

Du 17/12/2018 au 23/12/2018 : Chasse aux barbes du Père Noël. Lot à gagner : 1 semaine de croisière snorkeling et dauphin avec Dune en Egypte à partir du 15 juin 2019 pour une personne. Le gagnant de ce jeu-concours sera tiré au sort dans les 7 jours suivant la fin du jeu. Il sera contacté dans les 7 jours suivant le tirage au sort, lui confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 30 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant. Le tirage au sort effectué déterminera le gagnant parmi les participants ayant cliqué sur les 4 barbes du Père Noël et validé leur inscription au jeu-concours.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté des lots suivant, attribués chronologiquement aux participants valides tirés au sort et déclarés gagnants. Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots :

- Jeu-concours Vote média du 26/11/2018 au 02/12/2018 : 10 abonnements d'1 an au magazine PLONGEZ !
- Jeu-concours Instant gagnant du 03/12/2018 au 09/12/2018 : 7 masques SCD500 jupe bleue cerclage jaune fluo SUBEA
- Jeu-concours Distribution de coup du 10/12/2018 au 16/12/2018 Coupon de réduction d'une valeur de 5%
- Jeu-concours Chasse aux barbes du Père Noël du 17/12/2018 au 23/12/2018 : 1 semaine de croisière snorkeling et dauphin avec Dune en Egypte à partir du 15 juin 2019 pour une personne

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.



Suboceca
FUN FLY & DIVE

www.suboceca.com 04 95 06 12 39 info@suboceca.com



ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.